

REGION DE BRETAGNE

MISSION REGIONALE

RAPPORT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS DU VI^e PLAN

ANNEXE XII

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISATION

MAI 196

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE : LES DONNEES REGIONALES</u>	
- Principales conclusions de l'étude d'armature urbaine	2
- Caractéristiques actuelles et tendance du peuplement de la Bretagne	3
- Définition des zones d'étude de l'espace à urbaniser	5
<u>DEUXIEME PARTIE : DES CHOIX FONDAMENTAUX</u>	
- Région "polarisée" ou ensemble de "pays" ?	9
- La ville : concentration ou "grappe" ?	12
- La résidence : Résidence double ou unique ?	14
Résidence en ville ou à la campagne ?	16
<u>TROISIEME PARTIE : DES PROPOSITIONS NOUVELLES</u>	
- Propositions d'aménagements aux niveaux régional et local	19
- Justifications	22
- Conditions de réalisation	24
<u>CONCLUSION</u>	
L'urbanisation, atout du développement de la Bretagne	27
<hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>	
<u>DOCUMENTS JOINTS</u>	
Fiches de développement démographique et économique des principales agglomérations.	28

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE : LES DONNEES REGIONALES</u>	
- Principales conclusions de l'étude d'armature urbaine	2
- Caractéristiques actuelles et tendance du peuplement de la Bretagne	3
- Définition des zones d'étude de l'espace à urbaniser	5
<u>DEUXIEME PARTIE : DES CHOIX FONDAMENTAUX</u>	
- Région "polarisée" ou ensemble de "pays" ?	9
- La ville : concentration ou "grappe" ?	12
- La résidence : Résidence double ou unique ?	14
Résidence en ville ou à la campagne ?	16
<u>TROISIEME PARTIE : DES PROPOSITIONS NOUVELLES</u>	
- Propositions d'aménagements aux niveaux régional et local	19
- Justifications	22
- Conditions de réalisation	24
<u>CONCLUSION</u>	
L'urbanisation, atout du développement de la Bretagne	27
<hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>	
<u>DOCUMENTS JOINTS</u>	
Fiches de développement démographique et économique des principales agglomérations.	28

"Personne ne coud une pièce de drap non foulé à un vieux vêtement ; autrement le morceau rapporté tire sur lui, le neuf sur le vieux, et la déchirure s'aggrave".

INTRODUCTION

Le problème de l'emploi est à juste titre considéré en Bretagne comme le problème numéro un. La révolution de l'agriculture bretonne du milieu du XIX^e siècle et la mise en culture des landes qui s'en est suivie a permis longtemps à la population active agricole de demeurer à peu près stable. Les accroissements de superficie ainsi possibles étaient cependant limités et, à partir de 1925 environ, les départs de l'agriculture ont commencé à se faire à un rythme accéléré.

Les villes bretonnes qui ne regroupaient guère plus du cinquième de la population en 1926 étaient insuffisantes pour accueillir alors un très fort exode rural.

Il n'était pratiquement pas question, non plus, de migrations alternantes et quitter l'agriculture se traduisait en général par un départ d'autant plus ressenti que l'absence de congés payés interdisait pratiquement les retours périodiques au pays.

La situation actuelle est toute différente. Les villes rassemblent maintenant près de la moitié de la population.

L'amélioration du réseau routier et l'extension des moyens de transports permet aux ruraux même les plus éloignés des villes de "muter" professionnellement tout en restant ruraux.

Les études menées par ailleurs (cf annexe II et III) montrent que l'objectif retenu par la région d'un équilibre du bilan migratoire entre 1968 et 1985 ne doit pas être considéré comme hors de portée.

Il ne s'agit donc plus de savoir si la région peut répondre aux besoins tenant à une urbanisation accélérée aussi inéluctable que souhaitable, mais bien d'apprécier comment pourrait s'effectuer ce mouvement.

Certaines données propres à la Bretagne, la possibilité d'opter pour des formules originales d'habitat, d'urbanisation et d'aménagement de l'espace peuvent en effet conduire à l'adoption de solutions permettant d'atteindre les objectifs fixés tout en évitant les conséquences regrettables de bien des phénomènes urbains actuels.

*

*

*

PREMIERE PARTIE

LES DONNEES REGIONALES

I - PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE D'ARMATURE URBAINE (1)

Les études d'armature urbaine menées dans la région depuis 1965 et mises à jour à la suite du recensement de 1968, conduisent à une population totale d'environ 2.800.000 habitants en 1985, dans l'hypothèse d'un solde migratoire équilibré.

L'urbanisation dans les principales agglomérations (2) pourrait se faire conformément au schéma suivant :

	Population 62:Evolution 62-85		Population 1985
	(en milliers)	en %	
: RENNES :	171	100-110	342-360
: BREST :	179	65-75	296-312
: LORIENT :	129	70-80	219-232
: ST-BRIEUC :	58	95-105	113-119
: QUIMPER :	49	65-75	81-86
: ST-MALO :	69	25-35	86-92
: VANNES :	34	100-110	68-72
: GUINGAMP-LANNION :	24	95-105	47-49
: DINAN :	31	30-40	40-44
: FOUGERES :	24	40-50	33-36
: MORLAIX :	22	30-40	28-31
: REDON :	10	40-60	14-16
: PONTIVY-LOUDEAC :	16	60-80	26-29
: :	810		1 393-1 478

On remarquera aussitôt que, sans tenir compte des petites et moyennes communes qui sont comprises dans le périmètre des agglomérations figurant au tableau ci-dessus, la moitié de la population de la Bretagne continuerait à habiter dans des petites villes ou en milieu rural.

(1) Ces conclusions ont fait l'objet d'un document largement diffusé tant auprès des membres de la CODER, que par la voie du bulletin régional de conjoncture.

(2) Il s'agit des zones centrales de peuplement industriel et urbain (Z.P.I.U.) définies par l'I.N.S.E.E. pour le recensement de 1962.

./.

C'est d'ailleurs pourquoi, dès maintenant, est engagée une étude "d'armature rurale".

C'est pourquoi, aussi, pour urbaniser la région, il ne paraît peut-être pas obligatoire d'entasser toute la population dans de grandes métropoles.

II - CARACTERISTIQUES ACTUELLES ET TENDANCES DU PEUPEMENT DE LA BRETAGNE

A - Une population encore dense, vivant dans des communes de bonne dimension.

L'annexe II consacrée à la démographie a déjà souligné le caractère très particulier du peuplement régional. Le graphique I reproduit ci-après met bien l'ensemble de ce phénomène en évidence.

On voit qu'une proportion relativement importante de la population bretonne vit dans ces villes de 50.000 à 200.000 habitants dont on verra plus loin l'intérêt et qui composent donc l'essentiel de l'armature urbaine de la région.

En revanche, les très grandes métropoles - dont le développement pose de très graves problèmes à notre époque où les besoins de l'individu sont de plus en plus difficiles à satisfaire sur un espace toujours plus encombré - sont absentes.

A l'autre bout de l'échelle, on remarquera la très forte proportion de Bretons vivant dans des communes peuplées de 1.000 à 5.000 habitants : 42,5 %.

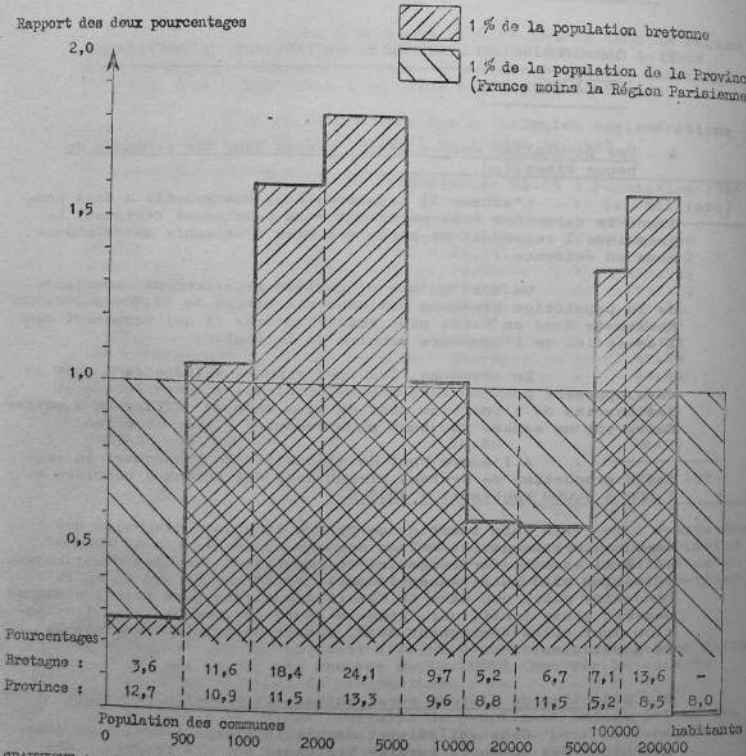
Cela tient d'une part à la grande dimension des communes bretonnes (21 km2 en moyenne contre 14 km2 en France entière) et à la forte densité de population des communes rurales, situation elle aussi exceptionnelle en France puisqu'on ne la rencontre guère que dans le Massif Armoricain. Ces fortes communes peuvent ainsi constituer, grâce à leurs équipements et à l'animation dont elles témoignent déjà, autant de points d'ancrage de la population.

B - Réduction de l'exode rural autour des principales villes

Ceux qui suivent depuis longtemps l'évolution démographique des communes rurales bretonnes ont été frappés, dès la publication des résultats du recensement de 1968, par l'importance de la réduction de l'exode rural, phénomène d'autant plus remarquable que la population active agricole avait diminué plus rapidement que prévu.

./.

GRAPHIQUE I



GRAPHIQUE 1 : Pourcentages de population domiciliée dans les communes différemment peuplées en Bretagne et en Province (France moins la Région Parisienne)

Source I.N.S.E.E. : Recensement de 1968

Si les communes rurales ont toujours décliné plus lentement sur la côte, en particulier la côte sud, ce qui est plus nouveau, c'est l'extension de ce mouvement aux communes rurales situées autour des principales villes.

Ce phénomène est particulièrement mis en évidence autour d'une ville comme RENNES : sur 56 communes rurales situées à moins de 20 kilomètres de RENNES, 37, soit les deux tiers, ont vu leur population croître entre 1952 et 1968.

Or, sur ces 37 communes, 17 seulement avaient vu leur population augmenter entre 1954 et 1962.

Il faut sans doute voir là le principal effet de l'amélioration générale des moyens de transports collectifs puis individuels.

Cet effet se manifeste de trois façons :

- Tendance à utiliser les maisons de week-end comme résidence principale dès que les conditions locales, proximité du bourg, voisinage suffisamment animé, le permettent. Nul doute que cette tendance serait accentuée si les enfants trouvaient sur place des écoles jusqu'à seize ans et les adultes des équipements de loisirs.
- Succès des lotissements dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour des villes.
- Maintien des ouvriers en milieu rural grâce à l'organisation de transports collectifs à l'initiative des communes de domicile à des entreprises. Ceci est vrai autour de RENNES (CITROEN) de VANNES (MICHELIN) de LANNION et de bien d'autres villes.

III - DEFINITION DES ZONES D'ETUDE DE L'ESPACE A URBANISER

Pour définir une politique d'urbanisation cohérente, il est indispensable de disposer de données statistiques démographiques.

A - Des statistiques démographiques portant sur des zones aux contours imprécis.

Dans le cadre de la préparation du VI^e Plan, l'I.N.S.E.E. a mis à la disposition des régions des perspectives (1) d'évolution naturelle et avec migrations pour les agglomérations de RENNES, BREST, LORIENT, SAINT-BRIEUC et QUIMPER, ainsi que

(1) L'annexe II "Démographie" contient en fin de volume une note méthodologique à laquelle on est invité à se reporter.

pour les "autres agglomérations" et pour les "communes rurales". Ces deux derniers ensembles ne seront guère utilisables pour les responsables locaux et même régionaux tant qu'ils ne seront pas fractionnés de façon plus fine.

On ne voit pas en effet quelle décision de localisation d'investissement pourrait s'appuyer sur de telles perspectives. Tout au plus peuvent-elles servir comme clef de répartition de crédits, mais c'est un tout autre problème.

Les perspectives établies au niveau d'agglomérations bien individualisées sont-elles plus intéressantes ?

Certes, mais la projection concerne non pas la population comprise dans un périmètre donné, Z.P.I.U. ou agglomération au sens I.N.S.E.E., mais la population d'une certaine "entité" qui effectivement au départ se trouve comprise dans l'agglomération ou la Z.P.I.U. mais dont il est admis plus ou moins explicitement qu'elle peut s'étendre au dehors, ne serait-ce que parce que les promoteurs exercent volontiers leurs talents, faute de puissants équipements préalables, en dehors des zones dont on veut organiser le développement. Ceci est particulièrement vrai pour les aires métropolitaines. Ce premier point limite naturellement la valeur des chiffres publiés.

Il ne sera question ici que de perspectives démographiques c'est-à-dire de prolongations plus ou moins systématiques du passé.

A cet élément d'incertitude portant sur le contour futur de l'agglomération ou de la Z.P.I.U. s'en ajoute un second. De plus en plus les populations auront le choix entre résider dans l'agglomération ou effectuer des migrations alternantes sur des distances parfois importantes. Il est bien évident que la population de ces agglomérations sera affectée par ces choix. La limite entre ce qui est "urbain" et ce qui est "rural" tendra à s'atténuer, les modes de vie des zones peu denses se rapprochant de plus en plus de ceux des agglomérations.

Enfin, disposerait-on d'un "bon chiffre" de l'agglomération, sa valeur ne serait que très partielle. Il serait surtout valable pour les équipements de quartiers c'est-à-dire liés à la population qui réside sur place, équipements que l'on trouve également dans les communes rurales. Pour les autres équipements, plus spécifiquement urbains, c'est la population de la ville et de la zone d'influence qu'il faut considérer.

Mais, précisément, il existe en Bretagne des cadres "naturels" susceptibles de servir de support aux études de l'aménagement et de l'urbanisation de l'espace.

B - Le "Pays" cadre naturel pour les études de l'espace à urbaniser.

A l'exception de quelques terroirs pouvant généralement mériter d'être transformés en parcs régionaux, la Bretagne se divise naturellement en une quinzaine de "pays" centrés sur une ville existante où sur une grappe de villes plus petites bien reliées entre elles.

Les échanges démographiques entre ces "pays" ont toujours été très limités ; ceux qui ne trouvent pas de travail sur place vont en général directement en chercher hors de Bretagne, si bien que l'essentiel des migrations intrarégionales s'effectue à l'intérieur des "pays".

Les limites de ces "pays" sont de mieux en mieux dessinées à mesure que s'accroît l'influence des villes sur les campagnes - attraction commerciale, migrations de travailleurs - et ces limites s'avèrent très stables. Elles traversent souvent des espaces peu peuplés si bien que l'incertitude qui les affecte n'intéresse qu'une population restreinte.

Stabilité des limites, faiblesse relative des échanges, voilà deux motifs qui peuvent conduire à retenir ces ensembles pour effectuer des perspectives démographiques.

Ce choix est, sans doute, encore plus évident s'il s'agit d'opter pour le niveau auquel doivent être étudiés et projetés sur le terrain les modèles d'urbanisation dont la région aura préalablement défini l'orientation générale. Si, en effet, la région est le carrefour idéal où des circonscriptions aux problèmes analogues (urbanisme côtier, tourisme, protection des sites, etc...) peuvent confronter leurs problèmes, elle ne saurait seule se substituer aux intéressés pour l'aménagement concret de leur cadre de vie. D'un côté, le niveau de l'agglomération est trop restreint car, à rendre responsables de l'urbanisation nouvelle les seules agglomérations existantes, on risquerait de s'enfermer dans la simple reconduction des tendances passées. De l'autre celui de la région est trop vaste car on y perd de vue le paysage dans lequel doivent se développer les cités.

On objectera que dans les pays, comme dans les agglomérations d'ailleurs, les hommes, écologistes, architectes, urbanistes, archéologues, etc... n'existent pas en nombre assez important pour assumer de telles responsabilités. Mais qui ne voit qu'ils manquent précisément parce que les responsabilités sont absentes ?

Le jour où, dans le seul respect de quelques règles simples, les populations des différents pays pourront laisser la liberté à de telles équipes de construire leur avenir sans être supervisées autrement que par les conseils locaux, il ne fait au-

cun doute que le caractère extrêmement particulier et original de la Bretagne lui vaudra d'attirer quantité d'hommes d'art qui devraient être las de construire des ensembles sans âme dans des espaces indifférenciés ou définitivement défigurés. "Bretagne est poésie" disait Marie de France. La Bretagne est une de ces terres où, dans notre Occident, trop rapidement et trop mal urbanisé, il est encore possible de créer du beau.

C'est donc en utilisant un découpage en "pays" que doivent être effectuées les perspectives démographiques préalables aux études relatives à l'urbanisation. C'est d'ailleurs dans un tel cadre que les recherches prospectives sur l'armature urbaine bretonne ont été jusqu'ici menées. Les "Zones d'Etudes Démographiques et d'Emploi" utilisées pour ces études ont été en effet déterminées par la Mission Régionale et l'I.N.S.E.E. à partir de l'attraction commerciale des grands centres et correspondent bien à ce qu'on a appelé jusqu'ici "pays".

Le Finistère peut sur ce point servir d'exemple ; les schémas d'urbanisation y ont été étudiés en effet par la S.E.M.E.N.F. et le C.E.C.O.R., associant à leurs travaux l'ensemble des communes des "pays" de BREST et MORLAIX dans le premier cas et QUIMPER dans le second cas. Ils montrent d'ailleurs qu'à ne considérer que la seule ville centrale on serait conduit à négliger des pays à urbanisation "en grappe" comme celui de QUIMPER. Cette ville est trois fois moins peuplée que BREST, mais le "pays" de QUIMPER est, lui, presque aussi peuplé que celui de BREST.

L'intérêt de ce cadre géographique pour les études tant démographiques que d'urbanisme ayant été ainsi souligné, il convient d'examiner les options fondamentales concernant l'aménagement de l'espace régional.

*

* * *

DEUXIEME PARTIE

DES CHOIX FONDAMENTAUX

L'importance de l'effort à réaliser ayant été exposée, la répartition de la population précisée, l'existence d'un cadre de vie naturel affirmée, on doit se demander, compte tenu de ces données de base, si on se trouve en face de règles impérieuses commandant l'urbanisation, valables en tous temps et en tous lieux, ou bien si des choix fondamentaux ne sont pas à faire au niveau de la région, à celui du "pays", ou encore par l'individu lui-même qu'il soit rural ou citadin.

I - REGION "POLARISEE" OU ENSEMBLE DE PAYS ?

A - De la dimension optimum des villes ...

Pour faire contre-poids à la masse de l'agglomération parisienne et à son pouvoir attractif, on a décidé de favoriser le développement des plus grandes villes de province, destinées à devenir "métropoles d'équilibre".

L'objectif plus ou moins reconnu est de constituer des agglomérations d'environ un million d'habitants, susceptibles d'offrir la gamme complète de tous les services, des plus simples aux plus rares, sans qu'il soit nécessaire de "monter" jusqu'à PARIS comme cela est encore trop souvent inévitable.

Ce choix est de nature économique. Il n'implique pas d'adoption de solutions particulières du point de vue de l'urbanisme.

La Bretagne, du moins dans les limites de l'actuelle circonscription d'action régionale, ne comporte pas de métropole d'équilibre.

La première question que tout responsable de l'aménagement de l'espace est amené à se poser, est de savoir si l'existence d'une métropole d'équilibre est absolument nécessaire, ou, de manière plus large, s'il existe une taille optimum pour les grandes villes.

On doit d'abord remarquer que le développement de celles-ci se réalise de façon spontanée dans tous les pays du monde et que l'expérience ne paraît pas plaider en faveur de ces vastes concentrations humaines. Toute évolution spontanée n'est pas forcément favorable, notamment lorsque ne joue aucune autorégulation.

./.

La croissance des villes fait, sans contredit, partie de cette catégorie de phénomènes.

Il ne saurait en effet être question de stabilité démographique pour une ville de dimension harmonieuse. Bien au contraire, c'est au moment où les villes atteignent cette dimension qu'elles manifestent la plus grande propension à la dépasser car c'est par définition à ce stade qu'elles sont le plus attirantes. On n'observe donc aucune autorégulation spontanée. La puissance publique peut donc être amenée à intervenir et à prendre position quant à la dimension optimum des villes et donc des pays qu'elles animent.

Un certain nombre de considérations peuvent aider à fixer le choix :

- Avec le progrès des transports, PARIS et les autres métropoles ne seront jamais loin de toute autre ville. Ceci devrait d'une certaine façon soulager d'autant ces dernières dans leur effort d'équipement, leur permettant de bien vivre avec une population même sous-optimale. Ainsi pour certains types de loisirs les habitants de LANNION vont-ils tout simplement à PARIS.
- Le niveau d'équipement jugé parfois insuffisant de nos villes actuelles de 100.000 à 200.000 habitants ne doit pas être pris comme référence car ces villes ont connu récemment une forte croissance et le niveau d'équipement est toujours en retard sur l'évolution démographique.

On peut d'ailleurs se demander si dans ces villes à très forte expansion démographique, les municipalités ne sont pas condamnées, en l'état actuel des choses, à consacrer l'essentiel de leurs investissements au profit d'habitants "à venir" au détriment des habitants "de souche".

- L'évolution des revenus individuels, la diversification sociale, la multiplication des emplois de cadres, l'accroissement des temps et des dépenses de loisirs feront autant pour l'amélioration du niveau des services qu'une simple croissance démographique.

Il n'est pas possible dans le cadre restreint de ce rapport de traiter cette question dans le détail. On peut dans une première estimation admettre qu'en Bretagne l'optimum de la taille des villes principales (1) paraît devoir se situer entre

(1) On verra plus loin le cas des villes satellites.

50.000 et 300.000 habitants, étant fait remarquer que la limite supérieure de la "fourchette" paraît pouvoir être légèrement dépassée sans grands inconvénients par la capitale de la Région.

B - . . . à la dimension optimum des Pays

La dimension optimum des villes commande celle des pays (1) que ces pays soient centrés sur une ville unique comme celui de RENNES ou sur une grappe de villes comme celui de QUIMPER qui partage avec des villes relativement importantes, DOUARNENEZ, CONCARNEAU, PONT-L'ABBE, l'animation de la Basse-Cornouaille.

A l'heure actuelle, seuls les pays ou Z.E.D.E. de RENNES et BREST dépassent 300.000 habitants. La situation de la Bretagne peut donc être considérée comme très favorable. En effet, d'une part, à l'optimum urbain défini plus haut correspondrait, compte tenu des communes rurales et des villes satellites, des populations comprises entre 100.000 et 500.000 habitants par pays, d'autre part, il n'y aurait pas de profond déséquilibre des zones entre elles.

Par ailleurs, à l'intérieur de chaque zone, la "masse" de la ville principale ne serait pas telle qu'on assiste à une désertification du reste du territoire.

Entre 1954 et 1962 toutes les Z.E.D.E. de Bretagne avaient enregistré un bilan migratoire négatif. Entre 1962 et 1968 la situation s'est révélée nettement plus favorable puisque les Z.E.D.E. de RENNES, SAINT-BRIEUC, BREST, VANNES et la sous-Z.E.D.E. de LANNION ont connu un bilan positif.

Une telle tendance doit évidemment être encouragée par la réalisation d'équipements collectifs suffisamment structurants et l'implantation - sur des zones industrielles équipées - d'entreprises nouvelles. Certaines décentralisations, par exemple, n'ont aucune raison de s'effectuer à proximité immédiate des grands centres universitaires.

(1) On a, dans la première partie, défini ce qu'étaient les "Pays" qui, en Bretagne, coïncident avec les zones d'études démographiques et d'emploi (Z.E.D.E.).

II - LA VILLE : CONCENTRATION OU "GRAPPE" ?

Si pour une ville isolée on ne peut guère parler de taille optimum qu'au dessus de 50.000 habitants, le problème se pose de façon toute différente si on considère le cas des villes dites satellites.

La ville de 10.000 habitants à proximité d'un centre important peut très bien être préférée à la ville de 50.000 ou de 100.000 habitants jusqu'ici considérée comme de taille optimum.

Il s'agit là d'une option importante quand on sait que la population urbaine doit doubler en trente ans.

Il existe en effet deux façons de poursuivre la croissance des villes :

1°) Bourgeoisement à la périphérie, la ville constituant une forte concentration isolée dans l'espace rural.

Tout se passe alors comme si on avait peur de l'espace, peur de la nature, et le développement se fait "en tâche d'huile", image combien éloquente.

2°) Essaimage, la ville induisant dans l'espace rural qui l'entoure une grappe de petites villes satellites.

Ce processus semble déjà engagé, mais avec des résultats insuffisants en quantité et en qualité.

Il a semblé au groupe de travail chargé d'étudier ces questions que si l'on voulait accentuer notablement ce courant d'animation de l'espace autour des villes, certains seuils démographiques devaient être atteints.

Ce seuil a été estimé à 10.000 habitants environ, cette population devant permettre aux enfants d'effectuer sur place le cycle de leur scolarité obligatoire, élément qui a paru essentiel. La présence d'un dispensaire et d'équipements de loisirs (bibliothèque, etc ...) est également rendue possible ainsi que l'existence de transports collectifs ou de taxis permettant d'atteindre facilement le centre principal.

S'il paraît, pour le moment, très difficile de créer dans la région, ex nihilo, des villes entièrement nouvelles, de telles unités résidentielles peuvent être obtenues par renforcement d'un petit centre existant déjà animé et possédant une vie organisée.

Une autre solution a été proposée, intéressante dès lors que l'on dispose de deux ou trois bourgs ruraux suffisamment

rapprochés. La tendance spontanée est de grossir un bourg, souvent dans une seule direction, par une sorte de bourgeoisement qui le désarticule parfois complètement. Il semble plus judicieux d'implanter un véritable centre nouveau (enseignement secondaire, H.L.M., pavillons, zones de loisirs, etc...) à mi-chemin des deux ou trois bourgs précités. On leur donne ainsi une fonction de quartier périphérique que justifient leur habitat plus ou moins ancien et bas, leurs jardins familiaux, leur composition socio-professionnelle de travailleurs indépendants et de retraités. Ils garderont ainsi le pittoresque de leurs monuments parfois originaux et de leurs places publiques.

La prospection des sites ainsi urbanisables devrait être menée activement, avec la participation des populations étant bien entendu que ces sites devront être jugés tant sur le plan technique (facilités d'épuration des eaux par exemple) que sur le plan esthétique (présence d'un plan d'eau, d'un parc, de bois, de rochers, etc...).

Le littoral, à proximité de villes telles que SAINT-MALO, SAINT-BRIEUC, LANNION, MORLAIX, BREST, QUIMPER, LORIENT, VANNES, offre des possibilités d'urbanisation particulièrement intéressantes, au moment où se développe ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation des loisirs.

Ces petites villes nouvelles, sur la côte, et à condition de sauvegarder la beauté des sites, principal capital de la Bretagne, donneraient à la région une image extraordinairement attractive pour les entreprises dont on souhaite la décentralisation.

Il faut souligner combien la Bretagne semble prédestinée à accueillir ce type d'urbanisation si bien adapté aux vues prospectives sur la civilisation de demain et aux préférences d'aujourd'hui pour la maison individuelle dans la verdure.

Elle l'est par la beauté et la diversité de ses sites et de ses monuments, permettant de donner à chaque ville satellite une couleur et une âme originale.

Elle l'est par son riche réseau de routes communales et départementales praticables toute l'année, les journées de brouillard, gel ou neige étant très rares dans la région.

Elle l'est par le fort peuplement de ses campagnes grâce auquel est déjà partout assuré un minimum d'infrastructures, commerciales, scolaires et autres.

Elle l'est encore par la présence sur ses côtes d'équipements sous-employés en dehors de la saison touristique, équipements de loisirs en particulier.

Elle l'est enfin par la possibilité qu'elle offre d'éviter la tentation de la double résidence.

III - DOUBLE RESIDENCE OU RESIDENCE UNIQUE ?

RESIDENCE EN VILLE OU A LA CAMPAGNE ?

S'il est difficile pour l'individu isolé de peser sur les décisions normatives des administrateurs ou des techniciens qui, dans le domaine de l'urbanisme, auront finalement tant de portée en ce qui concerne son mode de vie, il lui reste, au moins en principe, la possibilité de faire personnellement un certain nombre de choix.

A - Double résidence ou résidence unique ?

Un jour viendra où l'homme ne travaillera plus en moyenne que 36 heures par semaine, limite qui descendra probablement encore plus bas (1). Ce jour sera d'autant plus proche que les choix d'aujourd'hui ne contraindront pas nos enfants à maintenir une forte activité pour financer un double habitat et de doubles équipements collectifs. Il convient d'étudier ce lien entre la civilisation des loisirs et l'urbanisme.

Dans le cadre de l'accroissement des congés annuels certains opéreront probablement pour un fractionnement en deux ou trois périodes au cours de l'année.

Il semble, cependant, que l'option essentielle pour notre mode de vie se situe entre le loisir quotidien et le loisir hebdomadaire.

On peut, en effet, concevoir deux pôles extrêmes pour la semaine de 36 heures : quatre journées de 9 heures ou six "matinées" de 6 heures.

Le choix se fera en fonction de la saison. Il se fera également en fonction de l'état matrimonial, célibataire ou jeunes couples sans enfants profitant plus aisément d'un week-end de trois jours pour s'échapper qu'un ménage avec enfants. Ce choix se fera enfin en fonction du type d'urbanisme : suivant qu'il est logé ou non dans un cadre agréable l'homme optera pour une vie régulière ou au contraire cherchera à libérer des journées entières afin de pouvoir quitter plus aisément son domicile. C'est finalement tout un genre de vie qui est fonction de ce choix : loisir hebdomadaire ou loisir quotidien.

(1) On a été jusqu'à préconiser la possibilité pour certains d'opter pour la pratique de l'année "sabbatique" : architectes, professeurs, syndicalistes, administrateurs et gestionnaires ayant probablement tout intérêt à s'arrêter une année pleine de temps en temps pour faire le tour du monde comme on faisait jadis son tour de France ou se recycler de façon approfondie dans une Université.

Civilisation du week-end...

L'homme des grandes métropoles a déjà choisi le week-end : dès qu'il en a la liberté, il fuit sa ville.

Parce que la sortie est difficile, il part pour deux jours, et parce qu'il part pour deux jours, il lui faut un second toit.

Plus de 20 % des ménages de l'agglomération parisienne disposent d'une résidence de week-end. On souhaite y finir sa semaine mais les écoles fonctionnent encore le samedi et les distances à parcourir sont trop grandes pour qu'on puisse se permettre des allers-retours.

Si bien que lorsque la plupart des habitants des grandes villes disposeront simultanément de la voiture et de la résidence de week-end, en propriété, en location à l'année ou chez des parents ou amis, il est possible que les éducateurs, eux-mêmes soumis aux mêmes tentations, finissent par libérer les enfants le samedi en attendant qu'il soit question du vendredi.

On ne voit alors qu'une issue pour éviter aux enfants cette transhumance hebdomadaire désastreuse pour leur équilibre psychique et leur apprentissage de la vie sociale : qu'ils fuient cette ville qui n'est pas faite pour eux. Bien des résidences secondaires deviendront résidences principales. Le père, ayant opté pour le week-end de trois jours et quatre nuits ne se rendra à la ville que pour son activité professionnelle.

Celle-ci ne sera-t-elle plus faite que de bureaux et cantines ? Quelle vie culturelle, quelle vie sociale, quelle vie commerciale même y mènera-t-on quand une proportion croissante de l'élite intellectuelle n'y viendra plus que pour y concentrer au maximum son temps de travail ? Quel recyclage, quelle formation permanente y trouveront des adeptes après des journées de 9 heures ?

En Bretagne - revanche d'un pays resté à l'écart des grands maelströms de notre civilisation - il est encore possible d'opter pour une autre direction.

... ou civilisation du loisir quotidien

Celui qui habite CONCARNEAU ou LANNION, REDON ou DINAN, SAINT-MALO ou MORLAIX, pourra choisir, surtout s'il est chef de famille, la semaine de six matinées et la simple résidence.

Ce sont des villes que l'on peut toujours quitter très facilement quelques heures, dès que le soleil se montre, et l'on n'éprouve pas la nécessité d'un second domicile.

Dans des cités plus importantes telles que QUIMPER ou SAINT-BRIEUC, certains déjà disposent d'une maison de week-end et s'en trouvent bien du moins pour le moment. C'est en effet qu'ils sont encore peu nombreux à mener cette existence. Il faut cependant bien voir, étant donné la densité croissante du peuplement

sur les côtes, que la généralisation de ce genre de vie conduirait finalement à la double résidence urbaine, une résidence étant seulement dans un cadre plus attrayant que l'autre mais moins bien équipée.

On est donc conduit, encore une fois, à envisager la création de petites villes nouvelles, éventuellement satellites des grandes villes déjà existantes, mais toujours situées à proximité immédiate ou, mieux, dans des sites agréables à condition de ne pas les détruire.

Dans les écoles de ces unités résidentielles, les enfants trouveront la vie régulière dont ils ont besoin et une diversité d'activités physiques et exploratrices qui manquera à ceux des grandes métropoles. Ceci suppose bien entendu que l'éducation adaptée aux contraintes de la vie parisienne cesse d'être la norme nationale.

De son côté, le travailleur, dans sa demi-journée quotidienne de liberté, pourra, suivant le temps, chasser, pêcher, faire de la voile, se promener à pied ou à cheval dans la campagne, pratiquer un sport de plein-air, toutes activités pratiquement interdites à l'habitant des grandes villes quand il n'a que quelques heures devant lui. Il pourra jardiner, se cultiver par des lectures beaucoup plus suivies que celles que l'on peut effectuer en week-end, participer à la vie politique d'une collectivité dont il ne se désintéressera pas car il y vivra sept jours sur sept, participer à des clubs, à des sociétés culturelles, à des réunions de parents d'élèves, à des conférences de recyclage, toutes activités également difficiles pour qui doit partager sa vie entre deux résidences.

Mais, si certains citadins cherchent déjà, et chercheront de plus en plus à s'installer dans un cadre naturel agréable, sinon à la campagne, bien des ruraux, de leur côté hésitent dorénavant à parcourir le chemin inverse.

B - Résidence en ville ou à la campagne ?

Cette question peut encore être formulée ainsi :

Les ruraux doivent-ils abandonner leur habitat d'origine ?

Une idée reçue :

Celui (ou celle) qui abandonne l'agriculture pour travailler dans l'industrie (ou devenir une employée de bureau) doit "aller à la ville".

Parce qu'il en a toujours été ainsi.

Parce que aussi, pense-t-on, les déplacements pour aller au travail doivent être réduits au maximum, notamment pour les femmes, et qu'il n'y a de "vrai" loisir qu'à la ville.

Parce que, enfin, les ruraux qui réalisent une mutation professionnelle se doivent d'acquiescer un comportement d'urbain.

Mais, sur un bon réseau routier départemental des déplacements de l'ordre de 30 km ne prennent pas plus de temps que des trajets difficiles d'un bout à l'autre d'une grande ville.

Par ailleurs, il n'est peut-être pas nécessaire d'imposer aux ruraux de quitter leur milieu d'origine pour aller s'intégrer dans le milieu urbain, car ce milieu urbain est déjà en train de les englober progressivement.

On peut encore aller plus loin et penser qu'il est souhaitable que les ruraux évitent, s'ils le peuvent, un tel déracinement. Pourquoi, en effet, vouloir cumuler les difficultés d'une mutation professionnelle avec celles d'une migration géographique et imposer à toute une génération la dure épreuve des Z.U.P. ?

Une évolution récente :

Comme on l'a vu plus haut (cf. le peuplement de la Bretagne), une tendance très nette s'est manifestée ces dernières années au développement du phénomène du rural-ouvrier.

Les facteurs les plus importants de cette évolution semblent être :

- le coût des logements dans les villes, et les délais d'attente des H.L.M.
- le développement rapide des moyens de transport individuel, dû à l'augmentation du niveau de vie des salariés.
- la préférence très nette des ruraux pour la maison individuelle, au détriment de l'habitat collectif.
- la possibilité d'affecter les ressources non utilisées au versement de loyers onéreux, à la modernisation de l'habitat et à son équipement en bien de consommation durable : frigidaire, machine à laver, télévision.

Les avantages de l'option

Il semble donc bien que, si on leur en laisse la possibilité (par une politique appropriée de répartition équilibrée des offres d'emplois et d'amélioration de l'habitat rural), les ruraux préféreront demeurer, au moins dans un premier temps, dans leur habitat d'origine, quitte à acquiescer, dans un deuxième temps, une maison individuelle plus proche d'un grand centre urbain.

Une telle évolution, permettant en quelque sorte d'étaler dans le temps le flot des migrants d'origine rurale, et par voie de conséquence de diminuer le rythme annuel de l'urbanisation présenterait de multiples avantages du point de vue de la planification régionale :

- étalement de l'effort financier consenti par la génération actuelle pour réaliser l'urbanisation de la région,
- plus grande souplesse du développement urbain qui pourrait être plus facilement orienté vers tel ou tel secteur où des emplois industriels peuvent plus facilement être créés, ou encore présentant des attraits particuliers dus à son site.

TROISIEME PARTIE

DES PROPOSITIONS NOUVELLES

"... il faut utiliser l'espace. Toutes les contraintes du passé qui ont obligé à enfermer les hommes dans des villes pour des raisons de sécurité, ne jouent plus ... L'opposition, dont nous avons vécu pendant des siècles, et qui est encore présente dans nos conceptions de l'urbanisme, entre la ville et la campagne, doit cesser". (1)

Cette opposition, on s'est efforcé de montrer dans les pages précédentes qu'elle n'avait plus sa raison d'être en Bretagne qui a, de plus, le privilège d'offrir - avec une campagne aux paysages vallonnés et verdoyants de l'ARGOAT - ses sites d'une infinie variété du bord de la mer, de l'ARMOR.-

Il est donc possible de présenter, dans le cadre de la région des propositions nouvelles dont il importe de préciser qu'elles entendent non pas rompre brutalement avec le passé ou certains courants existants (2) mais bien éviter à la Bretagne de s'engager dans des voies sans issue.

I - PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AUX NIVEAUX REGIONAL ET LOCAL

En adoptant de façon plus ou moins totale, plus ou moins concomitante, les solutions exposées dans la deuxième partie, en tenant compte aussi, bien sûr, des données démographiques et géographiques actuelles, on peut présenter les propositions suivantes :

A - Utiliser l'attrait de la mer

Il y a longtemps, et très naturellement, que la Bretagne a su jouer l'atout de la mer pour son urbanisation. Si l'on excepte RENNES, FOUGERES et REDON, villes appartenant au plus continental des départements de la région, toutes les villes importantes sont situées sur la côte, ou à proximité immédiate : SAINT-MALO, SAINT-BRIEUC, LANNION, GUINGAMP, MORLAIX, BREST.

(1) Conférence de M. le Ministre de l'Equipement devant la Chambre de Commerce et d'Industrie de PARIS, le 7 Mai 1969.

(2) La solution résidence "unique" vaut pour les habitants de la région. Mais il existera toujours des résidences "secondaires" d'été ou de week-end utilisées par des familles extérieures à la région, auxquelles la Bretagne offre des conditions d'accueil exceptionnelles.

DOUARNENEZ, QUIMPER, LORIENT et VANNES. De même que la région RHONE-ALPES a su vanter les mérites de la montagne et de ses sports d'hiver, de même la Bretagne doit utiliser l'attrait de la mer et de son nautisme.

Des sites admirables existent. Ils sont urbanisables à la condition d'en protéger une beauté devant laquelle doivent s'incliner les conditions de rentabilité absolue, les considérations d'utilisation de sols, etc...

C'est sans doute dans la zone côtière qu'il est à la fois le plus tentant et aussi, peut-être, le plus difficile de réaliser cette urbanisation "en grappe" exposée dans la deuxième partie de ce rapport.

La répartition équilibrée de petites villes autour de QUIMPER en est un bon exemple. L'ensemble de la vallée de la Rance, avec SAINT-MALO, DINARD et DINAN, en est un autre, dont le développement harmonieux va se trouver conforté par la route déjà construite sur le barrage de la Rance et la réalisation prévue du grand axe routier qui le traversera d'Ouest en Est.

Des zones comme celles du golfe du Morbihan, des baies de SAINT-BRIEUC et de MORLAIX, ou encore du Pays de LANNION peuvent parfaitement se prêter à un tel aménagement.

B - Renforcer le pouvoir attractif des villes principales

Cette mise en valeur du "front de mer", généralisée à l'ensemble des côtes, sera aussi valable pour des villes comme BREST et LORIENT dont la vocation portuaire (cf. annexes VI et XIII) ne doit pas faire oublier le rôle essentiel qu'elles doivent jouer dans l'équilibre général de l'urbanisation de la Bretagne.

Pour préconiser une meilleure utilisation de l'espace rural, il n'est évidemment pas question de stopper - le voudrait-on, ce serait d'ailleurs impossible - le développement de quelques villes importantes dont le rôle est et restera essentiel pour l'économie régionale.

D'ailleurs, les principales villes de la Région : RENNES, BREST, LORIENT, SAINT-BRIEUC, QUIMPER, SAINT-MALO et VANNES font l'objet d'un programme de modernisation et d'équipement (P.M.E.). Dans le cadre des études menées pour chacune d'elles, une fiche de développement démographique et économique a été établie et figure à la fin du présent rapport.

Mais plus important encore que l'accroissement démographique est le renforcement du pouvoir attractif de ces villes.

Ce renforcement peut certes résider dans les mesures prises en faveur de l'industrialisation qui procure les emplois

./.

indispensables et rend possible, par l'environnement qu'elle suppose, la venue de services d'études et de recherches.

Un réel pouvoir attractif, cependant, tiendra plus encore au développement, dans le secteur tertiaire, de tout ce qu'il est convenu d'appeler les "services rares" dont la seule existence entraîne des implantations nouvelles ou permet d'éviter les déplacements occasionnels vers les grandes métropoles et PARIS en particulier.

La proximité d'un aéroport moderne desservi par plusieurs lignes aériennes, des établissements hôteliers raffinés, des unités d'enseignement supérieur (pour les villes qui ne seront pas siège d'universités), un équipement culturel varié et de grande qualité, appartiennent, par exemple, à cette catégorie de services dont l'existence sera toujours plus fortement exigée.

C - Assurer l'équilibre général de l'espace régional par le développement harmonieux des "Pays".

L'équilibre est sans doute une notion-clé dans l'organisation générale de l'aménagement du territoire. Si les grandes métropoles doivent faire équilibre à PARIS, BREST et LORIENT entre autres, doivent jouer le même rôle vis à vis de NANTES ou de RENNES. Et il n'y aurait pas de véritable équilibre si rien n'était fait pour assurer un développement harmonieux de ces Pays homogènes, où tout est encore resté à l'échelle humaine : dimension des villes, distances raisonnables à parcourir, etc...

Mais dans ce domaine, les solutions purement urbanistiques ne suffisent plus : les solutions économiques sont indispensables.

D - Eviter la désertification des zones intérieures.

On a vu, dans la première partie, que la région, malgré une déplorable émigration, avait su conserver une densité générale de population très acceptable, même en milieu rural. On a constaté la part de cette population vivant dans les communes de 1.000 à 5.000 habitants, le dynamisme de maintes de ces cités qui offrent des possibilités appréciables d'aménagement local

... en favorisant le développement des petites villes ...

Le développement de ces petites villes peut se réaliser :

- soit dans une certaine indépendance

- soit en liaison avec d'autres communes voisines de manière à utiliser la méthode exposée dans la deuxième partie : Maintien du

./.

caractère original des bourgs, devenant quartiers périphériques, avec réalisation en commun, dans un site agréable et en un endroit permettant l'équilibre général de la nouvelle agglomération, des équipements d'enseignement, de santé, de commerce, et de loisirs indispensables. Il s'agirait en quelque sorte de favoriser une "promotion urbaine par association".

Il n'est d'ailleurs pas inutile de souligner combien cette formule permettrait, en dehors des grandes villes, mais à leur proximité, de répondre au désir profond des Français et surtout des Bretons de disposer d'une maison individuelle.

... et en assurant le maintien dans leur habitat actuel d'une proportion importante de ruraux.

Cette maison individuelle si souvent recherchée en vain par les citadins, existe à la campagne, d'où le succès prodigieux des "fermettes" de la région parisienne. Mais, on l'a vu, les ruraux, travaillant désormais dans l'industrie ou le secteur tertiaire, peuvent parfaitement désirer maintenir leur habitat actuel à condition de bénéficier de tous les équipements modernes indispensables : routes rapides, téléphone, écoles proches, télévision, etc ...

II - JUSTIFICATIONS

Les solutions qui viennent d'être proposées se justifient par les avantages qu'elles comportent pour le mode général de vie, par leurs conséquences sur le plan de l'économie, par leur intérêt pour les finances, tant individuelles que publiques, que ces dernières soient celles de l'Etat ou celles des collectivités locales.

A - Le mode de vie

- L'aménagement de l'espace suggéré offrirait un premier avantage, essentiel, d'une construction équilibrée :

- avec des villes principales suffisamment attractives sans pour autant verser dans un gigantisme où les valeurs humaines disparaissent.
- avec des villes, moyennes ou petites, soit satellites soit autonomes, complémentaires des grands centres.
- avec un espace rural - notamment dans la Bretagne centrale - qui ne serait pas vidé de sa substance.

./.

- Cet équilibre indispensable dans l'aménagement de l'espace est la condition même de l'équilibre de l'individu qui :

- évitera les concentrations inhumaines.
- ne verra plus le temps théoriquement affecté aux loisirs absorbé par les déplacements.
- participera à la vie de sa Cité.
- pourra, dans bien des cas, bénéficier des avantages de la résidence dite secondaire sans en avoir les inconvénients notamment financiers.

B - L'économie

Il n'est pas possible dans le cadre restreint de ce rapport d'analyser toutes les conséquences qu'entraînerait, pour l'économie nationale ou régionale, l'adoption de telles propositions.

On peut cependant avancer que le maintien d'une forte animation en milieu rural permettrait de rentabiliser les équipements qui y existent, les logements en particulier, réduisant ainsi de façon importante l'effort de construction dans les villes.

Il serait également possible, en particulier sur la côte, de rentabiliser des équipements actuellement utilisés deux mois par an par les seuls estivants.

On éviterait enfin ce paradoxe d'une aide au logement principal (un logement insuffisamment attractif), qui se traduit par des possibilités d'économies pour celui qui en dispose, lui permettant finalement de s'engager et d'engager la collectivité dans de nouvelles dépenses relatives à une seconde résidence.

Il est, par ailleurs, généralement admis que l'amélioration du mode de vie - notamment par l'élimination ou la réduction de certaines fatigues - fait progresser la productivité des entreprises, donc favorise l'économie nationale.

C - Les Finances

- Rentabiliser des équipements existants ou sur le point d'être abandonnés ne peut évidemment qu'avoir des répercussions favorables sur les finances publiques de l'Etat ou des collectivités locales.

./.

De nombreuses évaluations ont été faites du coût que représente l'installation d'un rural dans les grands centres urbains. Ces évaluations, souvent divergentes dans leurs composantes, ont un point commun : l'importance grandissante de ce coût.

Il est non moins évident que plus le citoyen habite des villes importantes et plus onéreux sont les équipements qu'il exige.

- Mais certaines des solutions proposées sont également très profitables aux finances des individus. Il n'est que de rappeler les données du problème de la résidence double ou de celui du maintien en milieu rural de certains actifs dont l'emploi serait plus ou moins urbain. (cf. 2ème Partie § III).

III - CONDITIONS DE REALISATION -

Utiliser l'attrait de la mer, renforcer le pouvoir attractif de quelques villes importantes, éviter la désertification des campagnes en développant les petites villes et en maintenant dans leur habitat actuel une proportion importante des ruraux appelés à travailler dans d'autres secteurs que celui de l'agriculture, n'a rien de contradictoire. Bien au contraire.

Mais l'application satisfaisante de tels principes implique le respect de trois conditions que l'on peut schématiser ainsi :

- Préparer
- Participer
- S'associer

A - Préparer

Tel administrateur local cherchant, sinon à faire des économies, du moins à équilibrer son budget, peut être amené à adopter des solutions de facilité qui engagent irrémédiablement l'avenir.

Tel promoteur s'efforce de rentabiliser son opération immobilière souvent au détriment des facteurs esthétiques.

Tel itinéraire routier, par exemple en bordure immédiate du rivage, est un défi au bon sens et à la nature.

./.

Ce ne sont que des exemples parmi beaucoup d'autres..

Mais l'anarchie dans le domaine de l'aménagement de l'espace donne rarement des résultats bénéfiques. Quand la beauté et l'harmonie ne sont pas naturelles, il est bien difficile d'y atteindre.

Il est donc d'autant plus nécessaire de préparer l'avenir, qu'on a l'intention de mettre en jeu simultanément plusieurs techniques, plusieurs solutions.

On abuse, actuellement, des études de toute nature qui ne font le plus souvent que reprendre, sous une autre forme ou dans une présentation d'apparence scientifique, soit ce qui a déjà été étudié, soit ce qui relève tout simplement du bon sens.

Pour obtenir un dosage judicieux entre les opérations suggérées, il est cependant nécessaire de poursuivre ou d'engager un certain nombre d'études portant sur l'armature rurale, l'aménagement et la protection du littoral et le coût comparé de l'urbanisation concentrique et de l'urbanisation en grappe" et les schémas de développement et d'aménagement urbains (S.D.A.U.).

Il est non moins nécessaire, en revanche, que cette action ne revête pas une forme "technocratique" : l'Administrateur local, le citoyen doivent participer.

B - Participer

Il n'est plus possible d'élaborer de façon confidentielle les grands secteurs d'aménagement que ce soit celui de la Région, ceux du "pays" ou de la Cité.

De clandestin, l'urbanisme doit devenir une école de civisme : Une solution même excellente sur le plan technique ne sera jamais vraiment bonne si elle n'emporte pas l'adhésion des citoyens, régulièrement et complètement informés. Et cela est vrai pour l'individu comme pour l'administrateur local.

Si celui-ci, parfois, est légitimement conduit à mener son action avec discrétion, c'est par crainte de la spéculation. La mise en oeuvre d'une politique ouverte d'urbanisation implique donc l'application de la loi foncière (plan d'occupation des sols et taxe d'urbanisation).

C - S'Associer

La raison essentielle des difficultés rencontrées pour aménager l'espace est le manque, plus ou moins total, plus ou moins conscient, de coordination des efforts communaux.

./.

Or, il n'est pas une ville, grande ou petite, qui n'ait besoin de sa voisine pour résoudre ses problèmes.

Telle cité dispose de terrains urbanisables mais manque de fonds, telle autre bénéficie d'une patente exceptionnelle du fait d'une implantation industrielle non moins exceptionnelle mais est tributaire de la ville ou du syndicat voisins pour son adduction d'eau ...

S'il est naturel, dans un régime de liberté, qu'une entreprise cherche des terrains vastes et bien situés permettant l'extension de ses activités, il n'est normal ni que la collectivité supporte l'intégralité des charges de viabilité entraînées par le transfert ni que l'entreprise bénéficie d'une sorte de rente due à une moindre imposition fiscale, au demeurant toute provisoire.

Faute de s'associer librement, dans le cadre d'institutions existantes (syndicats intercommunaux à vocation multiple, districts, communautés urbaines) ou à créer, les communes perdront les possibilités qui leur sont actuellement offertes de ne pas subir une urbanisation anarchique et, au contraire, de construire des cadres de vie humains.

Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de souligner, ici, que ce qui a été dit dans la première partie sur la taille et le poids démographique généralement favorables des communes bretonnes, ne fait que rendre plus facile les formules d'associations communales, dans la mesure où, quelle que soit la solution finalement adoptée, il sera toujours possible de conserver le caractère propre de chacune des collectivités.

M. le Ministre de l'Equipeement disait récemment : "... il faut utiliser les sites. Je disais ... qu'on avait eu, depuis quinze ans, une sorte de prédilection pour les plaines à betteraves pour y construire des logements. Quelle erreur ! Pourquoi ne pas chercher à rapprocher l'homme de la nature, par l'implantation de l'habitat, et à sortir ... de cette espèce de masochisme qui nous incite à aller nous installer et vivre dans les endroits les plus laids. Alors mettre l'homme dans la nature, c'est choisir des sites agréables, et je tiens à souligner, en l'occurrence, l'importance de ce qu'on appelle traditionnellement le village, dans le tissu urbanisé".

Or, la Bretagne offre des sites enchanteurs. Mieux, la Bretagne, dans son ensemble, est un site admirable.

Elle dispose là, pour son développement, d'un atout majeur, dont elle doit se servir au même titre qu'elle invoque l'importance et la qualité de sa main-d'oeuvre, la valeur de ses équipements scientifiques et culturels, ou encore sa position privilégiée de plate-forme atlantique.

La Bretagne, au cours des siècles, a toujours été accueillante. Elle le sera encore plus à l'avenir pour ses enfants, elle le sera aussi pour ceux qui partageront sa foi dans son avenir économique.

DOCUMENTS JOINTS

Fiches de développement démographique et économique des agglomérations de :

- I - BREST
- II - LORIENT
- III - QUIMPER
- IV - RENNES
- V - SAINT-BRIEUC
- VI - SAINT-MALO
- VII - VANNES

I - AGGLOMERATION DE BREST

PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1. - Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : Territoire du Syndicat intercommunal de l'agglomération brestoïse augmenté de celui de la commune de PLOUGASTEL-DAULAS.

Définition : Communes de BREST, BOHARS, GOUESNOU, GUILERS, GUIPAVAS, LE RELECO-KERHUON, PLOUZANE et PLOUGASTEL-DAULAS.

Superficie couverte : 217 km²

2. - Perspectives démographiques

(en population totale sans doubles comptes)

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique	131 639	162 819	183 778	211 000	233 000	258 000	350 000
dont communale principale	106 581	136 104	154 023	dépendra du parti d'aménagement qui sera choisi.			

3. - Perspectives économiques

a) - Composition actuelle de la population active

	Agriculture	Industrie	Bâtiment et T.P.	Transport et Télécom.	Services	Commerce	Administr. (y compris Marine)	
1962	1,8 %	26,8 %	12,1 %	4,5 %	11,9 %	20,4 %	22,4 %	Brest (seulement)
	9 %	36 %			55 %			Aire (géograph.)
1966	7 %	39 %			54 %			(Aire géographique)

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes

- Arsenal
- Industries diverses
- Industries électroniques
- Recherche océanologique

- c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble nouvelles activités)
- Développement de la réparation navale grâce à l'exploitation de la nouvelle forme de radoub
 - Développement des activités tertiaires et secondaires évoluées (recherche, industrie électronique)
 - Implantations industrielles liées à la création d'un appointement pétrolier et d'une raffinerie.

II - AGGLOMERATION DE LORIENT

PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1. - Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : GROUPEMENT D'URBANISME

Définition : Communes de	CAUDAN	INZINZAC	LORIENT
	GAVRES	KERVIGNAC	FLOEMEUR
	GESTEL	LANESTER	PONT SCORFF
	GUIDEL	LARMOR-PLAGE	PORT LOUIS
	HENNEBONT	LOCMIQUELIC	QUEVEN
			RIANTEC.

Superficie couverte : 34 072 ha.

2. - Perspectives démographiques

(en population totale sans doubles comptes)

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique du G.U.	112 216	132 636	142 278	170 000	194 000	227 000	320 000
dont commune principale - LORIENT	47 095	60 566	66 444	80 000	86 000	90 000	90 000

3. - Perspectives économiques

a) Composition actuelle de la population active

	Agriculture	Industrie	Bâtiment et T.P.	Transports et Télécommun.	Services	Commerce	Administr.
	1	2				3	4
1962	6 977	11 922	5 060	2 032	4 484	8 619	7 057
1968							

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes (voir fiche ci-jointe)

c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble, nouvelles activités. (voir fiche ci-jointe)

- 1) - Agriculture, forêts, pêche
- 2) - Industries extractives et industries de transformation
- 3) - Commerce, banques, assurances
- 4) - Services publics, administrations, armées.

ACTIVITES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES MARQUANTES :

- Activités industrielles : Il s'agit tout d'abord des activités liées aux ports de guerre, commerce et pêche de LORIENT. La Construction navale représentée par l'arsenal et les chantiers de la Perrière ainsi que les industries mécaniques qui s'y rattachent, occupent une part importante de la population active industrielle. Parmi les industries de transformation, il y a lieu de noter la S.B.F.M. et UNIMEX récemment implantés à Kerpont-Bras, ainsi que le Bâtiment et T.P. L'industrie alimentaire et assimilée est également bien représentée (aliments du bétail, biscuiterie, conserveries) de même que l'industrie de l'habillement, nouvelle venue dans la région lorientaise (Braff, Robin, Belletexte).

- Activités du secteur tertiaire : Les diverses activités de distribution constituent une des principales activités du secteur tertiaire avec les personnels des administrations publiques et de la défense nationale.

Le secteur des transports se maintient à un niveau élevé.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les résultats partiels du dernier recensement ont dégagé une progression de l'emploi industriel dans le Morbihan de 9 600 personnes soit un gain moyen de 1.600 emplois par an, alors qu'entre 1954 et 1962 il n'y avait eu qu'une très faible progression.

On peut penser que dans les années à venir, pour la région LORIENTAISE, le rythme se maintiendra au moins au niveau de la période 1962-1968 grâce aux extensions d'entreprises et à l'implantation de nouvelles unités considérées comme certaines (Atelier Central des Télécommunications et France Elevage).

Le secteur tertiaire a progressé de 1.800 emplois par an dans le Morbihan entre 1962 et 1968, alors qu'entre 1954 et 1962, il n'avait progressé que de 950 unités par an. En ce qui concerne le G.U. de LORIENT, les tendances actuelles de l'évolution sont favorables et le rythme atteint en 1962-1968 devrait s'amplifier dans les années à venir.

En définitive, si l'on tient compte de la faible part occupée par les emplois agricoles dans le G.U. de LORIENT et par conséquent des incidences minimes que sa diminution entraînera sur le taux d'activité, on peut attendre dans les années à venir, un développement continu de l'activité économique de la région LORIENTAISE, principalement du secteur tertiaire.

III - AGGLOMERATION DE QUIMPER

PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1.- Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : agglomération de QUIMPER.

Définition : QUIMPER + ERGUE-GABERIC + PLUGUFFAN + FLOMELIN.

Superficie couverte : 6 885 ha + 3 869 ha + 3 120 ha + 2 558 ha
soit 16 432 ha au total.

2.- Perspectives démographiques

(en population totale sans doubles comptes)

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique	42 291	51 387	58 277	68 000	75 500	84 000	116 500
dont commune principale	36 742	45 989	52 496	61 000	68 000	76 000	105 000

3.- Perspectives économiques

a) Composition actuelle de la population active (résultats relatifs à la commune de QUIMPER seule).

	Agriculture	Industrie	Bâtiment et T.P.	Transport et Télécom.	Services	Commerce	Administration
1962	6,7 %	18,4 %	11,2 %	4,5 %	17,6 %	23,8 %	17,7 %
1968	4 %	29 %			67 %		

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes

- industrie alimentaire et annexes
- commerce et Administration.

c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble, nouvelles activités).

- développement de l'industrie alimentaire et des activités du secteur tertiaire.

NOTA.- La composition 1968 de la population active n'est qu'une estimation, les résultats réels n'étant pas encore publiés à ce jour par l'I.N.S.E.E. pour QUIMPER.

IV - AGGLOMERATION DE RENNES

PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1.- Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT et D'URBANISME

Définition : 30 communes

Superficie couverte : 600 km².

2.- Perspectives démographiques

(hypothèse S.D.A.U.)

(en population totale sans doubles comptes)

en milliers d'habitants

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique		196	237	293	335	378	498
dont commune principale RENNES + ST-JACQUES		157	189	231	268	306	423

3.- Perspectives économiques

a) Composition actuelle de la population active

en milliers d'habitants

	Agricult.	Ind.	Bâtiment et T.P.	Transp. et Télécom.	Services	Commerce	Adm. en
1962	8,96	15,70	8,75	4,89	12,01	15,43	15,84
1968							

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes

Industries automobiles, services et administration, recherche scientifique

c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble, nouvelles activités)

Développement d'activités de Recherches : Electronique, Chimie
Industrie automobile, décentralisation administrative.

V - AGGLOMERATION DE SAINT-BRIEUC

PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1.- Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : Aire de ST-BRIEUC définie en application de la circulaire ministérielle du 5 septembre 1967.

Définition :

Communes de :	SAINT-BRIEUC	L'ANVOLLON
	PLERIN	GOMMENECH
	PLOUPRAGAN	LANNEBERT
	LANGUEUX	TREVEREC
	TREGUEUX	TRESSIGNAUX
	TREMUSON	TREGUIDEL
	YFFINIAC	PLELO
	PLEDRAN	CHATELAUDREN
	SAINTE-JULIEN	PLOUAGAT
	PORDIC	BOUEHO
	BINIC	COHINIAC
	TREGOMEUR	LE FOEIL
	TREMELOIR	LE LESLAY
	PLERNEUF	QUINTIN
	PLOUVARA	SAINTE-BRANDAN
	LA MEAUCON	PLOEUC
	SAINTE-DONAN	L'HERMITAGE-LORGE
	PLAINNE-HAUTE	PLEMY
	PLAINTEL	MONCONTOUR
	SAINTE-CARREUC	TREDANIEL
	QUESSOY	BREHAND
	HENON	LANDEHEN
	POMMERET	MARQUE
	HILLION	NOYAL
	COETMIEUX	LAMBALLE
	ETABLES	LA POTERIE
	ST-QUAY-PORTRIEUX	SAINTE-AARON
	TREVENEC	ANDEL
	PLOURHAN	MESLIN
	LANTIC	MORIEUX
	PLEGNIEN	

Superficie couverte : 104 000 ha.

2.- Perspectives démographiques

(en population totale sans doubles comptes)

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique	123 355	131 070	146 088	160 686	171 112	181 538	
dont commune principale (Z.P.I.U. 1965)	56 561	66 888	75 465	93 391	106 196	119 000	

3.- Perspectives économiques

a) Composition actuelle de la population active

	Agriculture	Industrie	Bâtiment et T.P.	Transport & Télécom.	Services	Commerce	Administration
1962	7 %	20,51	10,79	7,33	6,12	21,07	26,15
1968	Résultats non disponibles						

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes

- A) - Métaux (SAINT-BRIEUC - PLERIN)
- Habillement (SAINT-BRIEUC - LAMBALLE)
- Bois (SAINT-BRIEUC - TREMUSON)
- Papier et broderie (SAINT-BRIEUC 400 emplois)
- Caoutchouc, plastique (SAINT-BRIEUC)
- Polygraphie (CHATELAUDREN : 500 emplois)
- Matériel avicole (SAINT-CARREUC)
- Agricole et alimentaire (industrie laitière, abattoir, conserveries à SAINT-BRIEUC - LAMBALLE - QUINTIN - BINIC)
- Aliments du bétail (YFFINIAC - QUINTIN).

B) Industries extractives

- Granit (PLAINTEL - SAINT-CARREUC)
- Kaolin (QUESSOY)
- Matériaux de viabilité (MONCONTOUR, environs de SAINT-BRIEUC)
- Matériaux de construction (SAINT-BRIEUC)
- Bâtiments, Travaux Publics (diverses communes).

C) Activités maritimes

- Commerce à SAINT-BRIEUC - PLERIN (Port du Légé)
- Pêche côtière : SAINT-BRIEUC - PLERIN - BINIC - ST-QUAY-PORTRIEUX (ostréiculture et mytiliculture dans la baie de SAINT-BRIEUC)
- Pêcherie : SAINT-BRIEUC - BINIC - ST-QUAY-PORTRIEUX.

D) Activités aériennes à SAINT-BRIEUC.

- c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble, nouvelles activités).
- Zone industrielle des Châtelets (Implantation de l'usine "Chaffoteaux & Maury").

VI - AGGLOMERATION de SAINT MALO
PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1. - Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : Groupement d'Urbanisme de la Rance

Définition : 15 communes : CANCALE, CHATEAUNEUF d'ILLE-et-VILAINE, DINARD, LE MINIHC-sur-RANCE, PLEURTUIT, LA RICHARDAIS, ST BRIAC s/MER, ST COULOMB, ST JOUAN des GUERETS, ST LUNAIRE, ST MALO, ST MELOIR-des-ONDES, ST PERE, ST SULIAC, LA VILLE-es-MONAIS.

Superficie couverte : 195 km²

2. - Perspectives démographiques (hypothèse Armature urbaine prolongée)

(en population totale sans doubles comptes)

en milliers d'habitants

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique		72	73	79	84	89	105
dont commune principale		41	42	47	50	54	68

3. - Perspectives économiques

a) Composition actuelle de la population active

(en milliers d'habitants)

	Agriculture	Industrie	Bâtiment et T.P.	Transports et Télécom.	Services	Commerce	Administr.
1962	4,38	2,76	4,10	1,99	5,27	3,73	2,94
1968							

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes : Bâtiment et travaux publics, activités liées au tourisme (hôtellerie, commerce de détail, services, ...)

c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble, nouvelles activités)

Développement des activités liées au tourisme, activités portuaires et industrielles, services publics et recherche.

VII - AGGLOMERATION DE VANNES
PERSPECTIVES SOMMAIRES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

1. - Aire géographique utilisée pour les perspectives

Nature : Groupement d'Urbanisme augmenté des communes de FLOEREN et PLESCOP

Définition : Communes de VANNES - SAINT AVE - SEME - ARRADON - FLOEREN et PLESCOP

Superficie couverte : 138 km² 71

2. - Perspectives démographiques

(en population totale sans doubles comptes)

	1954	1962	1968	1975	1980	1985	2000
Aire géographique	33 177	39 650	47 875	59 000	68 000	77 000	117 000
dont commune principale	25 741	30 411	36 576	45 000	52 000	63 000	98 000

3. - Perspectives économiques

a) Composition actuelle de la population active

	Agriculture	Industrie	Bâtiment et T.P.	Transports et Télécomm.	Service	Commerce	Administr.
1962	2 046	1 234	1 629	587	2 858	2 750	3 395
1968							

b) Activités industrielles et tertiaires marquantes

L'implantation d'une usine MICHELIN sur la zone industrielle du Prat a permis la création de 600 emplois nouveaux. Actuellement l'effectif du personnel est de 1 125 personnes dont la moitié environ réside sur le territoire de la commune de VANNES, chaque mois 30 emplois nouveaux sont créés.

c) Perspectives d'évolution de l'activité économique (mouvements d'ensemble, nouvelles activités).

- MICHELIN envisage de développer et d'étendre son usine de VANNES. Il n'est cependant pas possible de déterminer dès à présent le nombre d'emplois qui seront créés.

- L'extension de la zone du Prat actuellement envisagée doit permettre l'implantation d'entreprises industrielles nouvelles.

- Un groupe privé envisage la création d'un Institut Moderne d'optique qui fonctionnerait au Lycée de Kercado. Cet institut qui comprendrait un effectif de 300 élèves environ formerait des opticiens ainsi que des cadres supérieurs de l'optique.

- Les différents ordres d'enseignement (secondaire, technique et supérieur) sont appelés à connaître un développement certain, compte tenu de l'accroissement de la population. Une école de droit fonctionne déjà et un Institut universitaire de technologie doit être créé.
